L'Europe reste encore divisée en cultures scientifiques étroitement cloisonnées et les chercheurs européens connaissent souvent mal les recherches de leurs collègues des autres pays.

Des sociologues français et allemands, sous la direction de François de Singly et de Franz Schultheis, ont travaillé sur la place de la famille dans ces deux sociétés.
Les chapitres de cet ouvrage permettront de comprendre, entre autres, les problèmes posés par :

- les interactions entre les réformes du droit civil et les modifications du comportement familial,
- la situation particulière des familles dites "monoparentales",
- le rapport entre le risque du SIDA et les politiques de santé,
- les nouvelles formes de parenté,
- les rapports entre vie active et vie familiale.

Cet ouvrage contient les contributions de :

François de SINGLY ;
Robert CASTEL ;
Jacques COMMAILLE ;
Michel VILLAC ;
Evelyne RENAUDAT ;
Nadine LEFAUCHEUR ;
Alain GIAMI ;
Françoise HURSTEL
Franz SCHULTHEIS
Wassilias E. FTHENAKIS ;
Barbara WILLENBACHER ;
Wolfgang VOEGELI ;
Maria S. RERRICH ;
Alois HAHN ;
Elisabeth BECK-GERNSHEIM.

Avec le soutien de :

PREVIADE
MUTUELLE DE PREVOYANCE

Prix : **80 F**

9 782869 551145

*Affaires de famille, Affaires d'Etat*

EDITIONS DE L'EST

# *Affaires de famille, Affaires d'Etat*

**Sociologie de la Famille**

**COLLOQUE**
**Franco-Allemand**

**sous la direction de :**
François de SINGLY
Franz SCHULTHEIS

Organisé par
L'Institut de Formation
et de Recherche en Action Sociale
et le Goethe Institut de Nancy

IFRAS

GOETHE-INSTITUT

EDITIONS DE L'EST

*Dessin de couverture :*
*Corinne François*

Collection Voie d'Accès dirigée par Pascal Chipot

# *Affaires de Familles, Affaires d'Etat*

*Actes du Colloque Franco-Allemand*
*Sociologie de la Famille*
*sous la direction de :*
*François de Singly,*
*Université de Paris V - CNRS*

*Franz Schultheis,*
*Université de Constance*

Actes du Colloque organisé par
L'Institut de Formation et de Recherche en Action Sociale

IFRAS

et
le Goethe Institut de Nancy

GOETHE-INSTITUT

Les actes du colloque ont reçu le soutien :

- du CNAF - Service de la Recherche et des Prévisions
- du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle
- de la Délégation Régionale aux Droits des Femmes
- de l'IDEF - Institut de l'Enfant et de la Famille
- de la Ville de Nancy : Délégation aux affaires sociales et sanitaires
- de L'Est Républicain

et de Préviade - Mutuelle de prévoyance.

# INTRODUCTION

*Franz SCHULTHEIS*

## *1. Affaires de famille - Affaires d'Etat : des visions et des divisions inter-culturelles d'une réflexion sociologique.*

*Proposer comme titre de ce recueil de textes issu d'un colloque franco-allemand "Affaires de famille, Affaires d'Etat" risque de consterner : la famille ne constitue-t-elle pas le haut-lieu de la vie privée et par là l'opposé même du domaine "public" en général et des affaires étatiques en particulier ? Oui, certainement, quand l'observateur choisit une perspective "privatiste" ou "familialiste" par rapport à son objet au détriment d'une distanciation réflexive telle que celle proposée par Durkheim (1975) dans son cours d'introduction à la sociologie de la famille, tenu à l'université de Bordeaux il y a précisément un siècle.*

*Selon celui-ci, la famille conjugale ou "moderne" se caractérisait principalement par "l'intervention toujours croissante de l'Etat dans la vie intérieure de la famille", ce qui le fait conclure, qu'"on peut dire que l'Etat est devenu un facteur de la vie domestique". Mais Durkheim va encore plus loin en attribuant à l'Etat un rôle primordial et même nécessaire pour l'émergence historique de ce type familial : "La famille conjugale n'aurait pu naitre... sans l'intervention de ce nouveau facteur, l'Etat".*

*Rappelons encore, que Durkheim concevait la sociologie de la famille comme une "morale domestique", ne constituant qu'une partie de son projet initial d'écrire un "cours de morale" global et nous rappelant d'assez près la tentative de Wilhelm Wundt, le fondateur de la psychologie sociale allemande, de constituer la "morale" en science "empirique". Cette coïncidence n'était guère fortuite, vu que Durkheim avait traversé le Rhin en 1986 pour passer une année universitaire à Leipzig, où il suivit entre autres les cours de Wundt, dont il s'est déclaré à plusieurs reprises tributaire en ce qui concerne les inspirations théoriques et empiriques lui permettant de fonder une science des faits sociaux sui generis : "Nous avons vu qu'en Allemagne les sciences morales et sociales tenaient, sinon dans l'enseignement, du moins dans les préoccupations publiques une place autrement importante ; il est urgent d'importer ces études en France, car nous en avons bien plus besoin encore que les Allemands, puisque nous avons entrepris de nous conduire et de nous gouverner nous-mêmes" (1975,III, 486).*

*Rappelons encore une autre coïncidence historique significative pour le propos de cette introduction dans une publication franco-allemande.*

*Quelques mois avant le départ de Durkheim pour Leipzig en tant que voyageur de commerce de "l'import-export scientifique" (Bourdieu 1991) franco-allemand, un chercheur de langue allemande du nom de Sigmund Freud traversa le Rhin en sens inverse afin de faire connaissance de la technique hypnotique enseignée par le professeur Charcot à Paris. Tout comme Durkheim, Freud allait devenir le père fondateur d'une école en sciences sociales, trouvant - comme celui-ci dans les faits familiaux et religieux l'objet d'élection d'un travail des "désenchantements scientifiques" (Weber) systématique et tout se fit comme si chacun des deux mouvements révolutionnaires en forme de biographie scientifique avait pris son point de départ et son élan initial dans un passage hors du contexte scientifique national en tant que système de pensée socio-historiquement posé.*

*Nous nous trouvons donc en plein dans la question de l'échange scientifique interculturel franco-allemand, qui a fait réunir à Nancy une quinzaine de chercheurs venant des deux côtés du Rhin pour discuter autour du sujet "Affaires de famille, Affaires d'Etat" à base de 7 thèmes de travail plus concrets, traités chacun à son tour par deux binomes franco-allemands.*

*Ce principe organisationnel ne fut d'ailleurs guère une fin en soi mais traduit tout au contraire une des idées directrices de l'échange interculturel visé.*

*Partant de l'idée que le discours sociologique ne peut être perçu comme parfaitement détaché du contexte socio-culturel dans lequel il se produit qu'au prix d'une formidable méconnaissance de son enracinement dans l'histoire et dans les structures sociales de celui-ci et en connaissance de cause des malentendus, interculturels "systèmatiques" allant de pair avec une telle conception décontextualisante du domaine du savoir savant, ce modèle d'organisation visait à mettre en place un mode de communication interculturelle autour des axes thématiques communs, afin de faire surgir les convergences et les divergences interculturelles de l'approche scientifique de ces objets et d'essayer de comprendre un peu mieux pourquoi l'on ne se comprend pas toujours.*

*Les rapports historiques entre nos deux traditions scientifiques nous livrent justement bon nombre d'exemples concernant les distorsions dues aux filtres culturels de la réception réciproque des théories et des recherches issues des deux contextes voisins. Vu que ces deux traditions sont non seulement restées pendant longtemps "opaques" l'une pour l'autre grâce à des barrières politiques et culturelles socio-historiquement posées, mais ont encore pris - comme nous essayerons d'esquisser ci-après - de leur émergence à la fin du 19ème siècle à maintes reprises leur Alter ego respectif comme leur opposé paradigmatique et idéologique, il semble utile de prendre dans un premier temps ces rapports export-import des idées sociologiques comme objet de notre propos.*

## *2. Transparences et obstacles : Quelques remarques concernant la circulation franco-allemande des idées sociologiques.*

*A première vue, le développement des sciences sociales en France et en Allemagne se caractérise par des parallélismes historiques étonnants.*

*Pensons par exemple aux deux représentants de la sociologie de la famille "avant la lettre" - ou, si l'on veut, de l'Ancien Régime de la théorie de la famille - Frédéric Le Play (1855) et Wilhelm Heinrich Riehl (1855), développant au même moment une théorie "familialiste" de la société, pensons aussi aux analogies frappantes entre "De la division du travail social" de Durkheim et "Gemeinschaft und Gesellschaft" de Tönnies ou encore aux affinités électives des analyses des "mentalités" des classes sociales offertes parallèlement par Halbwachs d'un côté du Rhin, et Geiger de l'autre. Rappelons en même temps le couple épistémologique constitué par Durkheim et Mauss d'une part et le philosophe allemand Cassirer, développant parallèlement le projet d'un néo-kantisme sociologique.*



*Mais de telles affinités électives se sont constituées pour la plupart en s'ignorant à l'intérieur des deux marchés scientifiques nationaux relativement clos, caractérisés par des modes de protectionisme et "barrières commerciales" divers, dont nous esquissons ci-après un petit échantillon.*

### *a) L'ignorance avertie*

*Le fait que l'on puisse s'ignorer tout en se connaissant se manifeste d'une manière prototypique dans la non-réception réciproque de Durkheim et Weber, suivie par un retard énorme de l'import-export franco-allemand des idées sociologiques.*

*Etant donné le poids considérable qu'eurent les deux grands de la sociologie dans leur champs national respectif - et ceci même après leur mort - leur mutisme sélectif et stratégique, "conscient" ou non, constituait une forme sublime de violence symbolique et ne constitue que l'exemple le plus prestigieux de toute une foule de cas semblables de non-réception inter-culturelle "avertie".*

### *b) Le pouvoir de censure des "gate-keeper"*

*Rappelons aussi que le presque monopole de légitimité scientifique détenu par exemple par Durkheim et son école lui permettait de jouer - comme dans la nouvelle de Kafka - le rôle d'un "gate-keeper" omnipotent, se servant entre autres de sa revue L'Année Sociologique comme d'une arme de censure redoutable pour gérer la définition légitime de ce que sociologie devait dire.*

*En ce qui touche notre domaine concret - la sociologie de la famille - l'arme de la critique durkheimienne se manifestait d'ailleurs d'une manière très concrète : tout en évitant de prendre en compte l'oeuvre sociologique de Max Weber, Durkheim règlait quand même ses comptes avec celui-ci sur le dos de Marianne Weber, son épouse, dont le livre "Ehefrau und Mutter in der Rechtsentwicklung" (1907), d'une valeur non négligeable pour la sociologie de la famille et la cause féministe de l'époque fut accueilli de manière très malveillante par Durkheim dans l'Année sociologique. De l'autre côté, Max Weber, qui possèdait dans sa bibliothèque personnelle tous les numéros de l'Année sociologique, ne se montrait guère moins intransigeant dans sa non-réception stratégique de l'oeuvre de Durkheim, en dépit d'une multitude de points de convergences de leurs objets de recherche respectifs. Il ne faut pas non plus oublier que les "gate-keeper" de la circulation franco-allemande des idées sociologiques ne se recrutent pas uniquement parmi les sociologues eux-mêmes. Pendant l'entre deux guerre, on y trouve principalement des romanistes allemands tels que Vossler, Wechsler ou encore l'Alsacien Curtius, pouvant se servir et de leur capital linguistique et de leur "Bildung" en tant que "monnaie d'échange" dans les rapports import-export des produits intellectuels allemands et français*

*(voir Jurt 1991 ; Nies 1991). De cette manière, Curtius insistait à maintes reprises sur sa thèse chérie, selon laquelle la mentalité française n'était absolument pas réceptive à la pensée sociologique et que celle-ci était infiltrée en France par quelques "juifs étrangers" (Durkheim et Lévy-Bruhl). Finalement, il ne faut pas oublier de souligner que les oeuvres scientifiques importées dans un contexte culturel donné se prêtent particulièrement à être tournées en enjeux de la concurrence autour du capital symbolique qu'elles véhiculent. Pensons par exemple aux deux courants sociologiques français opposés qui se réclament de Weber en réclamant la traduction de son oeuvre. Il semble permis de spéculer que cette concurrence est une des causes principales du fait, que le 2ème tome d'"Economie et Société" n'a pas été publié en français jusqu'à nos jours. Outre-rbin, les "gate-keeper" ne sont pas moins "efficaces" en ce qui concerne la gestion de l'héritage durkheimien. Malgré des tentatives poussées de faire publier les écrits sur l'Allemagne de Durkheim, ceux-ci restent jusqu'à nos jours disponibles uniquement en français et par-là largement inconnus des sociologues allemands.*

*Pensons aussi au destin de la réception allemande de l'oeuvre de Durkheim dû à la conjoncture idéologique donnée : sur l'arrière-fond du fameux "positivismusstreit", Durkheim se vit pris en otage par Adorno, dont la préface à "Sociologie et philosophie" (version allemande; 1976), caractérisait Durkheim comme "pédant névrotique", ce qui revenait à une mise à mort symbolique.*

c) <u>Traduttore - Tradittore : de la diplomatie "conceptuelle"</u>

*Tandis qu'il est bien connu que les entreprises multinationales se servent depuis belle lurette de stratégies différentielles de vente selon les contextes culturels et que les spécialistes de la publicité savent très bien qu'un spot publicitaire couronné de succès en Allemagne peut se traduire par un échec total en France, l'on ignore encore très largement l'existence de prismes déformants et de stratégies assimilatrices-accomodatrices dans l'import-export des idées. Consciemment ou non, l'importateur d'idées semble prédisposé à des stratégies d'adaptation de celles-ci au "goût" du public visé afin de les rendre "goûtables". Prenons comme exemple René König, qui a le grand mérité d'avoir découvert Durkheim pour la sociologie allemande, au moment où Raymond Aron, lui, découvrit l'oeuvre de Weber. Est-ce qu'il s'agit d'un pur hasard, que la notion-clé durkheimienne de "fait social" fut traduite par "sozialer Tatbestand" ("état de choses) et non par "soziale Tatsache", ou est-ce qu'il s'agirait d'un acte préventif et bienveillant face à la critique prévisible faite à l'approche durkheimienne de "positivisme primaire" ou "chosisme réductionniste", qui allait d'ailleurs de fait caractériser très largement la réception allemande. Un autre exemple : Foucault choisissant - en connaissance de l'oeuvre - le concept heideggerien de "Selbstsorge" ("Le souci de soi") comme titre du deuxième tome de son "histoire de la sexualité", ce titre se vit "retraduit" en allemand par : "Die Sorge um sich", effacant par-là les traces explicites d'une généalogie de la pensée, qui aurait pue être dérangeante pour le public allemand. Tout se passe comme si le Rhin était apte à remplir les fonctions du fleuve Léthé de la mythologie grecque, faisant perdre aux morts qui le traversent en vue d'une résurrection la mémoire de leur passé réel.*

*Notons aussi que la traduction de "Le sens pratique" de Pierre Bourdieu par "Sozialer Sinn" représente une abérration totale, que l'on ne peut expliquer qu'en supposant une stratégie accomodatrice de la part du traducteur ou de l'éditeur par rapport au "code" des lecteurs visés.*



*Bien sûr, bon nombre de problèmes de traduction linguistique n'ont rien à faire avec un tel choix stratégique - qu'il soit conscient ou pas - mais se posent justement à partir des spécificités des codes linguistiques respectifs. Pensons par exemple au domaine des taxinomies nationales telles que les classifications scientifiques, politiques ou bureaucratiques, reflètant une forme de vision et de division de la réalité sociale socio-historiquement posée et par là souvent incompatible avec leurs homogues étrangers. Cette question se pose d'une manière prototypique dans le cas de taxinomies socio-professionnelles nationales : Comment traduire par exemple la catégorie "cadre" en allemand ? Faut-il choisir le mot "Führungskräfte", comme l'ont fait les responsables de la traduction allemande de Luc Boltanski : "Les Cadres". Ceci n'est guère évident, étant donné que le mot allemand choisi recouvre un segment de l'espace social infiniment plus petit, mais que choisir sinon ? Le problème de traduction linguistique esquissé ci-dessus semble refléter une différence interculturelle sur le plan "grammatical".Dans la mesure où "cadre" représente un élément appartenant à un système relationnel et hiérarchisé consacré et institutionnalisé par l'Etat français à travers des organisations publiques telles que l'INSEE, introduit à partir des années 50 et réadapté aux changements socio-structurels intervenus depuis là à plusieurs reprises, il ne trouve bien sûr pas de contrepartie dans les catégories "Stellung im Beruf" établies en Allemagne depuis plus d'un siècle sans adaptation socio-historique notable.*

*Autrement dit, de tels problèmes de traduction "grammaticaux" ou "structurels" ne peuvent être résolus qu'à travers une reconstruction socio-génétique comparée de leurs spécificités respectives. La même chose est vraie en ce qui concerne les concepts scientifiques caractéristiques d'une traduction nationale particulière. Avoir recours à des notions telles que "Désorganisation" ou "Désintégration" semble aller de soi pour le discours sociologique allemand face au processus de transformations des fonctions familiales, puisqu'il s'agit de deux notions-clé introduites par René König et Helmut Schelsky au début, ayant chacune une signification très précise, laquelle se perd évidement par une traduction purement linguistique comme "désorganisation" et "désintégration" - aussi correcte qu'elle puisse paraître - et risque même de produire des contresens de taille.*

d) <u>Réception sélective</u>

*Notons finalement, pour terminer cette énumération succincte de quelques types de "failles" des rapports import-export des sociologies allemandes et françaises, un exemple qui touche directement l'objet de notre rencontre : la représentation sociologique des rapports entre l'Etat et la famille des deux côtés du Rhin. Comme nous l'avons déjà remarqué plus haut, ce rapport se trouve au centre même de la sociologie de la famille durkheimienne introduite en Allemagne par René König. En 1946, ce dernier publia ses "Materialien zur Soziologie der Familie", jouant un rôle-clé pour la renaissance de la sociologie de la famille allemande d'après-guerre. Malgré l'attachement explicite de König à la lignée théorique de Durkheim, le lecteur y cherche en vain une allusion à l'idée si chère à Durkheim, selon laquelle le type de la famille moderne ne peut "se comprendre" historiquement et sociologiquement qu'à travers l'intervention de l'Etat dans les affaires familiales.*

### *3. N'est "pensée" que ce qui est "pensable" : les catégories nationales de pensée comme filtres de la communication interculturelles.*

*Mais les barrières "douanières" arbitraires empêchant la libre circulation des idées esquissées ci-dessus ne constituent, pour paraphraser Marx, que la "superstructure" (Uberbau) du marché international des biens intellectuels, tandis que les problèmes essentiels des échanges interculturels se posent sur le plan de l'"infrastructure" (Unterbau) en forme de "catégories nationales de pensée" (Bourdieu 1989), issues des histoires sociales respectives de la construction scientifique de la réalité sociale, dont elles reflètent les spécificités nationales. En tant que structures de perception et d'évaluation modelées par l'histoire de la pratique sociale donnée, de telles catégories nationales de la pensée - institutionnalisées entre autres sur le plan des systèmes d'enseignement et de recherche sous forme de "facultés" ou de "disciplines" (à quoi correspond la "Geistswissenschaft" allemande, à quoi les "sciences humaines" françaises ?) - structurent à leur tour la représentation de la réalité sociale (voir : Bourdieu 1981) et il faut se demander si Durkheim et Weber parlaient bien de la même chose, en parlant par exemple de l'Etat" ou encore de la "famille" ?*

*Tandis que chacun des deux discours se situait dans un contexte socio-historique particulier et en porte toutes les spécificités (rappelons que Durkheim n'aurait sûrement pas développé une sociologie saint-simonienne de l'Etat sous les conditions historiques du régime autoritaire de l'Etat bismarkien et que l'héroïsme pessimiste de la théorie weberienne de l'Etat et sa verve nietzschéenne n'aurait guère épousé l'esprit du temps de la IIIème République Française !), chaque discours veut être en même temps "universel". Vu que les biens culturels circulent, comme le rappelle Bourdieu (1989), "sans leurs contextes" et sans les codes culturels qui leur sont propres, les catégories nationales de pensée se constituent facilement en prismes déformants face à la réception d'une pensée "pensée" selon d'autres schèmes. L'histoire de la circulation franco-allemande des idées sociologiques nous livre une multitude de tels "malentendus" systématiques à base d'une réception décontextualisante. Prenons un exemple, qui pourrait prétendre à un statut de prototype, de ce genre de communication interculturelle manquée.*

*En parlant de l'oeuvre sociologique de Ferdinand Tönnies - "Gemeinschaft und Gesellschaft", Durkheim exprime tout d'abord son admiration pour cette analyse en regrettant néanmoins que la langue française ne possède pas un équivalent de la notion "Gemeinschaft" (voir : 1975, III, 470). Peut-être ressentait-il que l'opposition idéal-typique de Tönnies exprimait d'une façon plus pertinente l'opposition qu'il tentait de cerner en parlant de deux types de solidarité - l'une mécanique, l'autre organique. Derrière cette correspondance frappante entre deux taxinomies sociologiques se cachaient néanmoins des antagonismes théoriques et idéologiques profonds. Durkheim critiqua d'une manière véhémente le jugement pessimiste et purement négatif que Tönnies portait sur le caractère de ce qu'il appelait "société" en tant qu'"agrégat mécanique" d'individus, opposé diamétralement à sa conception d'une solidarité organique des sociétés modernes, caractérisée par une "activité proprement collective qui est toute aussi naturelle que celle des sociétés moins étendues d'autrefois" (1975, III, 390). Durkheim qualifiait la conception sociologique de Tönnies de "toute idéologique" en omettant néanmoins de la resituer dans son contexte socioculturel spécifique, ce qui l'empêcha d'arriver à un niveau pertinent de l'analyse sociologique de la "question allemande".*



*L'opposition établie par Tönnies ne représente pas seulement une classification théorique parmi d'autres propres au champ scientifique, mais reflète directement l'opposition paradigmatique entre "culture" (allemande) et "civilisation" (française et anglaise). Cette distinction allemande entre "culture" - signifiant : anthentique, profonde, intérieure - et "civilisation" - signifiant : artificielle, superficielle, extérieure - remonte au 18ème siècle. Comme nous l'explique l'oeuvre de N. Elias (1981), cette opposition "nationale" typiquement allemande n'est au départ qu'une projection idéologique d'une opposition sociale fondamentale à l'intérieur de la société allemande. Il s'agit de l'antagonisme entre une bourgeoisie en voie de constitution et la noblesse dispersée dans quelques 300 principautés allemandes, réunies seulement en 1871 dans un "Deutsches Reich". Issu du ressentiment bourgeois - en général des couches sociales à capital culturel élevé au service des bureaucraties patrimoniales - contre l'exclusion totale de la part de la "bonne société", due à des barrières sociales particulièrement élevées, cette opposition devient un catalyseur pour une opposition idéologique entre le "Volk" allemand à la recherche de son unité nationale, et la civilisation française, représentée à l'intérieur du contexte allemand par la noblesse provinciale, parlant le français - stratégie de distinction comme une autre - et imitant le style de vie et les modes de distinction observés à Versailles, le modèle-type de la société de cour.*

*Cette particularité allemande s'expliquerait à son tour selon l'analyse de N. Elias par le retard de la centralisation politique et sociale en Allemagne d'environ deux siècles par rapport à la France, exemple même du processus de l'ascension à la modernité par la voie d'une centralisation politique, administrative et culturelle, allant de pair avec l'émergence de l'"habitus civilisé" de la société de cour, dont hérita la bourgeoisie grâce à une plus grande perméabilité de ce que l'on appelle la "bonne société". Bref, la France et l'Allemagne se présentent comme deux modèles diamétralement opposés du processus de modernisation occidental, ce qui semble se manifester en même temps dans le domaine de la thématisation sociologique de ce processus. La non-compréhension durkheimienne de l'oeuvre de Tönnies semble donc traduire le fait qu'ils étaient contemporains sans l'être vraiment (Ungleichzeitigkeit des Gleichzeitigen), puisque leurs "textes" s'inscrivaient dans des "contextes" tout différents.*

*Les problèmes rencontrés par Durkheim dans la lecture de l'oeuvre de Tönnies se répètent d'ailleurs d'une manière systématique dans sa réception de la sociologie allemande, dont il critique l' "intellectualisme" du rapport à la vie psychique et surtout la division stricte entre "théorie" et "pratique", comme dans le cas de la morale sociale : "Dégagée, dès l'origine, de toute occupation utilitaire et de toute responsabilité sociale, la morale allemande a pu se développer très tôt avec une entière indépendance", et "La pratique et la théorie ne sont pas pour nous deux choses distinctes : la première n'est à nos yeux que la seconde en puissance, et pour ainsi dire, en train de se faire." (1975, III, 461)*

*Critiquer le manque d'orientation pratique ou utilitaire de la sociologie allemande n'est bien sûr qu'un des deux côtés de la médaille et court le risque d'être retourné à la manière des oppositions profondement ambigües entre l'habitus "civilisé" et l'habitus "cultivé" : Ce qui se veut "brillant" peut être tourné - comme le rappele Bourdieu (1989) en "superficiel", ce qui se veut "profond" peut paraitre "lourdaud" etc. De cette manière, la sociologie durkheimienne fut critiquée à maintes reprises par les observateurs scientifiques allemands comme "utilitariste" (Scheler), comme une pure consécration du "bon sens", comme une arme impérialiste (Curtius) ou encore comme une "pure mathématique de la réalité sociale", fixée sur "l'ordre extérieur au*

*détriment des expériences intérieures" (Scheler). A travers une "diplomatie du concept" (Begriffspolitik), se servant stratégiquement de l'appendice "-isme", ce chassé-croisé autour de la "vraie" sociologie, tournait les programmes scientifiques en stigmates et en "gros mots" : "science positive" devint "positivisme", "souci utilitaire" se traduit par "utilitarisme", "sociologie" par "sociologisme" et "Geisteswissenschaft" par "intellectualisme". L'on pourrait poursuivre à volonté une telle reconstruction d'une circulation des idées à sens unique, qui ressemble souvent à un dialogue de sourds.*

*Il va de pair avec un chassé-croisé macabre des représentations sociales de la sociologie des deux côtés du Rhin. Durkheim se vit attaqué à plusieurs reprises en tant qu'importateur d'une "science allemande" (la sociologie), servant de fer de lance à une "prussification" de la pensée française, tandis que Karl Mannheim, développant au début des années 30 un projet pour l'institutionnalisation de la sociologie allemande très proche de Durkheim fut critiqué comme importateur du sociologisme à la française (voir : Lepenies 1985). Autrement dit, les ennemis de la sociologie dans les deux contextes nationaux se servaient d'une manière systématique de l'opposition nationale afin de stigmatiser celle-ci et contribuaient par là à l'élévation de barricades difficiles à surmonter par un échange interculturel des idées. Il en résulta que Durkheim était forcé de déjouer publiquement l'influence que son voyage à Leipzig avait joué sur l'évolution de sa propre pensée sociologique, même s'il avait constaté après son retour qu'il fallait s'inspirer de l'approche allemande pour garantir un avenir à la sociologie française.*

*Tout se passe comme si les sociologies allemandes et françaises constituent dès leur émergence historique à la fin du siècle dernier un couple épistémologique complémentaire à base même des oppositions systématiques et que les sociologues des deux côtés du Rhin chantent un même texte autour du phénomène de la "modernité" sur une musique très différente. Ceci rappele l'approche théorique de Weber du processus de la modernisation et de la rationalisation des sociétés occidentales, selon laquelle celui-ci se fait dans chaque contexte culturel à sa manière. Car la sociologie elle-même fait partie de ce processus de rationalisation et semble représenter le mode d'auto-thématisation et d'auto-réflexion même des sociétés en voie de modernisation permanente, elle ne peut donc échapper aux particularismes de sa propre contextualité socio-historique qu'à travers la confrontation avec d'autres modèles culturels de réflexion sociologique tout aussi "particuliers".*

## *4. Affaires de famille - eine Staatsangelegenheit ?*

*La question des rapports entre transformations des modes de vie familiale et interventions étatiques avait tous les atouts pour s'imposer à Durkheim à l'époque où il consacrait son premier cours universitaire à la sociologie de la famille.*

*- L'introduction étatique de l'école obligatoire et laïque au début des années 1980 (la réforme dite "Ferry", selon le nom de son protagoniste principal) avait fortement bouleversé les rapports intra-familiaux. Non seulement, elle constituait une intervention massive dans le domaine de l'autorité paternelle et offrait à l'enfant un statut social et juridique propre (pensons à la thèse de Philippe Ariès, selon laquelle la construction socio-historique de l'enfance en tant que catégorie d'âge "à part" s'est faite essentiellement à travers la scolarisation), mais institutionnalisait en même temps ce que l'on a l'habitude d'appeler les "charges familiales", l'enfance, et plus tard la jeunesse, étant transformées en "moratoire non-productif".*



*- Comme en Allemagne, pays pionnier de l'avènement de l'Etat social, l'Etat français avait dorénavant commencé à intervenir dans la question des accidents du travail et esquissé les premiers projets parlementaires concernant l'assurance vieillesse, laquelle allait se révèler très lourde de conséquences pour les rapports entre les générations et pour la généralisation du mode de vie familial dit "nucléaire".*

*- en 1889, le ministre de l'Intérieur du gouvernement français -Waldeck-Rousseau- avait su imposer une réforme juridique, limitant très largement l'autorité paternelle, intervention étatique dans la sphère familiale retraduite par le concept du "père déchu" très courant à l'époque.*

*- depuis la défaite française infligée par l'armée prussienne en 1870/71, les discours politiques tournant autour de la famille furent de plus en plus ouvertement et radicalement connotés par des conceptions populationnistes, transformant l'affaire familiale la plus intime (les secrets d'alcôve) en affaire "publique" et en enjeu de "survie nationale", question dont témoignait d'ailleurs plus tard le "Premier Congrès National de la Natalité" tenu justement à Nancy en 1919.*

*L'on pourrait prolonger à volonté cette énumération de faits socio-historiques afin de mieux fonder l'hypothèse selon laquelle l' "étatisme" prononcé de la sociologie de la famille durkheimienne était particulièrement "évident" à l'époque même où il développa son point de vue, et que son "texte" était donc tout à fait adapté à son contexte, d'autant plus que Durkheim participait lui-même au premier rang à l'élaboration d'une nouvelle "morale" en guise de pédagogie et offrait à la IIIème République une sorte de nouvelle "philosophie de l'Etat" : sa sociologie. De telles interdépendances entre réflexion sociologique et conditions historiques pourraient faire supposer que la première ne représente qu'un pur "reflet" de ces dernières.*

*Outre-Rhin, cette question ne semble pas s'être posée avec la même pertinence socio-historique et on pourrait conclure, qu'elle ne s'est en conséquence tout simplement pas imposée aux sociologues allemands contemporains de Durkheim.*

*Rappelons néanmoins que l'intervention étatique dans les rapports entre générations familiales à travers l'imposition d'une assurance sociale obligatoire était nettement plus radicale et précoce dans l'Allemagne bismarckienne, où l'on trouvait - bien sûr - aussi un système d'enseignement obligatoire.*

*Les homologies entre les deux contextes nationaux s'avèrent encore plus évidentes en ce qui concerne l'avènement d'un nouveau régime des rapports familiaux depuis la deuxième guerre mondiale, s'installant dans nos deux sociétés, de manière parallèle, sur la base de réformes politico-juridiques multiples telles que :*

*- l'égalité juridique entre les sexes concacrée par la loi*

*- l'autonomie juridique croissante de l'enfant et l' "intérêt de l'enfant" sanctionné par l'Etat*

*- l'émancipation juridique de l'enfant "illégitime" et par-là même celle de sa mère*

*- la libéralisation du divorce*

*- la libéralisation de l'accès aux moyens contraceptifs et à l'I.V.G., etc.*

*Le même constat concernant le poids croissant des interventions étatiques dans la vie familiale semble s'imposer en ce qui concerne la "régulation socio-politique" (voir : Commaille 1987) des*

*rapports familiaux et des conditions de vie familiale à travers des dispositifs multiples à première vue très semblables (allocations familiales, allègements fiscaux, congés de maternité, soutiens financiers dus aux familles monoparentales, etc.)*

*Un siècle après Durkheim, tout semble vérifier sa thèse : l'Etat s'est réellement avéré un facteur de plus en plus important de la vie familiale !*

*Néanmoins, de telles convergences empiriques ne semblent pas aller de pair avec des convergences aussi nettes quant aux formes de thématisation et de problématisation sociologiques de cette question dans les deux contextes culturels respectifs.*

*Tandis que le rapport entre l'Etat et la famille constitue un axe central de la sociologie de la famille française depuis son émergence, et même bien avant, si l'on prend en compte l'oeuvre de Frédéric Le Play, la sociologie de la famille allemande ne semble pas tourner autour d'un tel axe d'interrogation théorique et de recherche empirique.*

*Faut-il croire que cette marginalité relative de notre question dans la tradition sociologique allemande reflète, malgré les convergences esquissées si-dessus, une différence de poids et de mesure des interventions étatiques dans la sphère de la vie familiale dans nos deux pays ? Essayons de répondre rapidement à cette question par une comparaison forcément caricaturale du caractère des politiques familiales allemande et française pour conclure ensuite sur un autre plan de comparaison interculturelle : celui des représentations sociales de la famille dans les deux contextes respectifs.*

## *5 Affaires de famille - enjeux de politiques familiales*

*A base d'une analyse comparative des politiques familiales françaises et allemandes faite pour le compte de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, co-financée par la Deutsche Forschungsgemeinschaft et actuellement en voie d'achèvement, nous pouvons esquisser l'opposition idéal-typique suivante des deux modèles nationaux :*

*par rapport à son homologue français, la politique familiale allemande se caractérise par :*

*- un degré d'explicite et de prétention de régulation socio-politique des faits familiaux nettement plus retenu et plus faible*

*- une autonomie et une cohésion institutionnelles du champ de politique familiale restreintes*

*- un impact économique relativement faible, tant sur la plan macro-économique que sur celui des budgets de ménages*

*- un degré de centralisation politique et administrative du champ de politique familiale très faible*

*- un niveau de légitimité et d'acceptation des interventions politiques dans le domaine de la vie familiale plutôt précaire, allant de pair avec des clivages idéologiques plus prononcés et un manque de consensus politique*

*- une conception normative des modes de vie familiale à base d'un monopole en légitimité sociale accordé au type de famille conjugale (par ex. : le "quotient conjugal" du système fiscal)*

*- un rejet catégorique de l'idée d'une finalité démographique des mesures de politique familiale*



*- une conception privatiste de l'éducation des enfants en tant que monopole de l'organisation familiale et un manque presque total de structures d'accueil publiques du jeune enfant .*

*Autrement dit, le mode de régulation socio-politique typique de la politique familiale allemande se caractérise par une approche "institutionnaliste" et "formaliste" de son objet - la famille conjugale servant de norme de référence - et allant de pair avec une conception privatiste des fonctions éducatives. En même temps, cette conception privatiste de la famille s'accompagne de l'idée directrice de subsidiarité socio-politique, n'accordant à l'Etat qu'une marge d'intervention légitime très limitée dans le domaine de la vie familiale. Cette tendance abstentionniste est la plus marquée en ce qui touche la question de la reproduction familiale, objet d'un tabou presque total.*

*La forme de régulation politique de la vie familiale à l'allemande s'oppose très nettement à l'image offerte par son homologue français, caractérisée par les traits suivants :*

*- un niveau d'explicite prononcé et une prétention de régulation socio-politique des faits familiaux nettement plus ambitieuse et ouvertement affirmée*

*- une autonomie considérable du champ de politique familiale, dont la cohésion institutionnelle dépasse largement celle du modèle allemand*

*- un impact économique relativement impressionnant tant sur le plan macro-économique que sur celui des budgets des familles ( allocations)*

*- un niveau de monopolisation politique élevé et un degré de centralisme administratif dépassant largement celui du modèle allemand*

*- un consensus collectif relativement fort quant à la raison d'être d'une politique familiale et une reconnaissance publique assez large de la légitimité des interventions politiques dans ce domaine*

*- une conception flexible ou - "sociologique" (Carbonnier) des modes de vie familiale - sans prépondérances normatives explicites (en dehors de la famille nombreuse !)*

*- une acceptation relativement large des finalités démographiques allant de pair avec les mesures accordées aux familles*

*- une conception pragmatique du problème de l'harmonisation entre monde familial et monde du travail, offrant à travers les structures d'accueil publiques aux enfants une liberté "relativement" grande aux mères*

*Autrement dit, le système français de régulation socio-politique des modes et des conditions de vie familiale se distingue très nettement de son homologue allemand grâce à sa conception ouvertement "interventionniste", quant à sa neutralité normative relative, quant aux modèles de vie familiale (tant sur le plan juridique des rapports familiaux que sur celui de la vision et de la division des rôles sexuels) et enfin par son impact considérable sur la redistribution sociale des ressources (tant sur le plan horizontal de la justice que sur le niveau de la solidarité verticale ).*

*Cette différence interculturelle quant à la représentation socio-politique des affaires familiales et quant à la logique de leur "inclusion" étatique (Luhmann) semble refléter des divergences culturelles en ce qui concerne la représentation sociale de la famille elle-même.*

*Autrement dit, la comparaison interculturelle des politiques familiales doit éviter de tomber dans le piège d'une conception "naturaliste" ou "objectiviste" de l'objet des interventions visé par celles-ci.*

*Traiter les faits familiaux comme des "choses", comme le prévoit l'épistémologie sociologique d'Emile Durkheim, risque de faire oublier" ... tout ce qu'ils doivent au fait qu'ils sont des objets de connaissances ..." et qu'ils sont "objectivement définis non seulement par ce qu'ils sont, mais aussi par ce qu'ils sont réputés être, par un être perçu qui même s'il dépend étroitement de leur être, ne lui est jamais totalement réductible ... (Bourdieu 1980, 233). Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne la famille en tant que catégorie primaire de vie quotidienne et sa représentation symbolique. Il semble plausible de supposer que ce que le mot famille "représente" varie d'une manière considérable selon les groupes sociaux et les camps idéologiques. De la même manière, l'on peut supposer que la représentation sociale de la famille peut varier d'une manière non négligeable d'un contexte national à l'autre.*

## *6 Des divergences interculturelles de la représentation sociale de la famille*

*Rappelons tout d'abord que le concept de représentation sociale se caractérise par une polyvalence prononcée et se prête particulièrement bien à une approche sociologique des particularités culturelles.*

*En dehors de la politique familiale, qui constitue en elle-même un mode de représentation sociale de la famille très puissant, vu le caractère officiel de la définition de ce qui est reconnu en tant que fait familial légitime - la représentation sociale de la famille se joue, et ceci littéralement, sur le plan de la représentation politique des familles elles-mêmes, comme par exemple dans le cas des associations familiales françaises reconnues comme "représentants" officiels de toutes les familles.Nous avons déjà souligné que cette "spécificité française" (Chauvière 1991, 289) ne trouve pas d'équivalent en Allemagne, où les quelques associations familiales existantes n' ont qu'un poids institutionnel minime et un statut "officieux". Autrement dit, par manque d'une représentation politique officielle et de représentants publiquement mandatés à parler au nom des familles, il semble que celles-ci soient nettement moins "présentes" dans la vie publique. Cette absence relative d'une auto-organisation et représentation des familles semble confirmer la thèse développée plus haut, selon laquelle les affaires de famille sont représentées principalement comme une "affaire privée", tandis que la présence d'associations familiales relativement importantes en France semble donner raison à la thèse complémentaire, selon laquelle les affaires familiales sont représentées dans une mesure beaucoup plus large comme une "affaire publique".*

*- Passons à un autre niveau de la comparaison franco-allemande des représentations sociales de la famille tout aussi important pour notre interrogation théorique. Il s'agit du domaine de la statistique publique qui véhicule la représentation sociale la plus "officielle" des faits sociaux en général et des faits familiaux en particulier. Ce sont les bureaux de statistiques nationaux tels que l'INSEE français ou son homologue allemand - le Statistisches Bundesamt - qui sont mandatés par l'Etat à "dire le chiffre" en ce qui concerne les comportements familiaux d'un côté (natalité, nuptialité, divortialité etc.) et les formes de vie familiale (taille moyenne des familles, types d'organisation familiale etc.). Là - aussi, nous nous trouvons de nouveau devant des divergences interculturelles très nettes s'accordant avec l'image idéal-typique des deux systèmes de politique familiale esquissée ci-devant.*



*Prenons comme base empirique d'une telle comparaison des représentations statistiques officielle dans les deux pays, deux publications tout à fait homologues.*

*Il s'agit de "Données Sociales" d'un côté et de son homologue allemand "Datenreport" de l'autre, ayant le même statut officiel (tous les deux étant publiés par les bureaux nationaux de statistiques respectifs) et une vocation analogue.*

*En comparant les éditions parallèles des deux manuels de l'année 1987, l'on constate très vite les différences énormes du poids relatif accordé à la famille comme catégorie de la structure sociale. Soulignons que les particularités dégagées ci-avant se confirment quand on tient compte d'autres publications officielles telles que "l'Annuaire Statistique".Le Datenreport, donc, intègre cette catégorie dans deux chapitres différents intitulés "Population" et "Ménages et famille" et lui consacre quelques 9 pages. Son homologue français en revanche, "Données Sociales" (re-) présente la "Famille" comme catégorie indépendante et lui consacre 75 pages.*

*En plus, la présentation allemande des faits familiaux se limite à un survol rapide de quelques indicateurs socio-démographiques courants, tandis que son pendant français se caractérise par une mise en lumière sociologique des structures et des conditions de vie familiale et de leurs transformations et entame des questions complètement absentes dans le Datenreport telles que "Activité féminine et fécondité" ou "la garde des jeunes enfants", reflétant de manière tout autre "la famille". Bref : la représentation statistique officielle de la famille des deux côtés du Rhin se donne comme un reflet des différences établies sur le plan de notre construction idéal-typique des deux modèles de "politique familiale". Tandis que le mode de représentation du "Datenreport" semble obéir à une conception formaliste et même "bureaucratique" des faits familiaux - vu la prépondérance des catégories appartenant au mode traditionnel de la "statistique" en tant que "Staatistik" ou "technologie des formes étatiques" (Foucault 1989, 104)-, son homologue français se distingue très nettement par sa mise en relief des forces centrifuges agissant à l'intérieur même des modes de vie familiale actuels.Autrement dit, tout se passe comme si l'approche des faits familiaux établie dans le domaine de la statistique publique allemande devenait lui-même une force d'inertie quant à la représentation des transformations de la famille.*

*Rappelons encore une fois que de telles divergences sur la représentation publique des faits familiaux ne constituent pas tout simplement une "formalité" bureaucratique banale. Pensons par exemple à l'introduction de la rubrique "famille monoparentales" dans la nomenclature "ménage-familles" utilisée par l'INSEE depuis 1981 (voir : Lefaucheur 1991, 67).*

*Mais les représentations statistiques des réalités familiales en France et en Allemagne diffèrent encore sur d'autres plans. Tandis que "Données Sociales" consacre une attention toute particulière au domaine des inégalités sociales selon les types familiaux et des effets redistributifs des transferts sociaux, cette question est plus ou moins absente dans le "Datenreport" allemand. Là encore, la représentation publique de la famille s'avère nettement plus "sociologique" en France, tandis que l'absence d'une telle forme de thématisation et de mise en lumière des conditions de vie familiale en Allemagne semble se traduire par un nivellement relatif de la représentation sociale des structures familiales. Regardons encore, pour finir avec ce survol de quelques divergences interculturelles des représentations sociales de la famille, le niveau de ce que l'on pourrait appeler en paraphrasant Goffman le "common sense of family structure" dans nos deux pays respectifs. Les données issues d'une grande enquête internationale concernant les attitudes et les valeurs des populations visées et réalisée selon un modèle homologue dans un grand*

*nombre de pays occidentaux nous présentent la France et l'Allemagne (R.F.A.) comme deux cas nettement opposés en ce qui concerne les conceptions normatives des faits familiaux des personnes interrogées (voir : Noëlle-Neumann, E. et Köcher, R. 1987). Quelques exemples pour illustrer ceci :*

*Français / Allemands*

*"Le mariage représente plutôt une institution anachronique" 29 % / 13 %*
*"Avoir des enfants représente une condition nécessaire pour qu'une femme soit heureuse" 67 % / 30 %*
*"Avoir des enfants représente une condition nécessaire pour qu'une vie conjugale soit heureuse" 65 % / 41 %*
*"Un divorce parait légitime, si*
*- les rapports sexuels ne satisfont pas" 31 % /18 %*
*- le couple reste stérile" 11 % / 5 %*
*- la situation économique est insatisfaisante 2 % /8 %*
*- Les parents doivent faire de leur mieux pour leurs enfants, même si cela leur demande des sacrifices."*
*75 % / 40 %*
*"Quels que soient leurs défauts, il faut respecter et aimer ses parents." 75 % / 48 %*
*"Acceptent, qu'une femme veut être mère sans pour autant être mariée" ... 61 % / 24 %*

*Même si l'on admet que "les chiffres" issus de tels sondages en tant que "science sans savants" (Bourdieu) ne doivent pas être pris "à la lettre", de tels indicateurs opposant clairement les attitudes du "sens commun" face aux phénomènes familiaux semblent au moins dignes d'être pris en compte par la réflexion sociologique autour des convergences et des divergences interculturelles des représentations sociales de la famille et des visions et des divisions entre sphère publique et sphère privée qui les caractérisent. On peut avancer l'hypothèse que les différents niveaux de la représentation sociale de la famille esquissés ci-dessus sont liés par des interdépendances "sociologiques" en forme d'homologies structurelles telles que le poids accordé à l'institution matrimoniale par la constitution allemande, par la politique familiale qui en découle et par les attitudes du sens commun face aux faits familiaux.*

*Rappelons-aussi en concluant, que la sociologie de la famille fait, elle aussi, partie de la représentation sociale des faits familiaux et par là du processus de la construction sociale de la réalité familiale; l'observateur sociologique de chacun des deux contextes nationaux doit donc s'attendre, comme l'a rappelé Pierre Bourdieu, à rencontrer dans son objet même le produit du travail de construction réifié de ses prédecesseurs, dont il hérite non seulement son objet scientifique particulier, mais aussi la manière de le concevoir et de le représenter. Il semble que la confrontation interculturelle systématique des différents systèmes nationaux de réflexion sociologique constitue bel et bien la voie privilégiée pour les rendre "conscients" de leurs spécificités respectives et par là aptes à mieux se comprendre en tant que variations particulières d'un thème général.*



# BIBLIOGRAPHIE


Bourdieu, P. Passeron, J.-C., 1967 La comparabilité des systèmes d'enseignement. In : Castel, R.M. ; Passeron, J.-C. (Hg.) : Education, développement et démocratie. Paris.

Bourdieu, P. Programme pour une sociologie de la circulation internationale des biens culturels. Conférence prononcée à Fribourg - en - Brisgau, le 30 octobre 1989

Bourdieu, P. La circulation internationale des biens culturels : Problèmes. Conférence prononcée à la Fondation Hugot du Collège de France, Paris, le 7 février 1991.

Castel, R.,1981, La gestion des risques, Paris.

Chauvière, M. Les mouvements familiaux, In : Singly, F. de (ed.), 288-293.

Commaille, J.,1986, D'une sociologie de la famille à une sociologie du droit. D'une sociologie du droit à une sociologie des régulations sociales. In : Sociologie et sociétés , Heft 18.

Curtius, E. R.,1960, Französischer Geist im zwanzigsten Jahrhundert. Bern, (2. Aufl.). (Wiederabdruck der "Wegbereiter") ders. : Die Französische Kultur. Stuttgart, 1930 (2. Aufl. Bern und München 1975).

Durkheim, E.,1975, Textes, 3 t., Paris

Fritsch, Ph. Une réflexion sur la réception différenciée des auteurs : circulation des idées et effet de champ. Conférence prononcée à la Fondation Hugot du Collège de France, Paris, le 7 février 1991.

Lenoir, R., 1988, Familie und Politik. In : Lüscher, K., Schultheis, F., Wehrspaun, M. (Hg.) : Die Post-moderne Familie, Konstanz.

Jurt, J. Littérature, nation, cosmopolitisme, internationalisme. Conférence prononcée à la Fondation Hugot du Collège de France, Paris, le 7 février 1991.

Lefaucheur, N. Les familles dites monoparentales, In : Singly, F. de (ed.) : 67-74.

Lepenies, W.,1988, Die drei Kulturen, Hamburg.

Le Play, F., 1855, Les ouvriers européens. 6 Bde. Paris.

Nies, F. Echec culturel d'un quart de siècle de 'rapports privilégiés' ? La littérature française dans l'espace germanophone. Conférence prononcée à la Fondation Hugot du Collège de France, Paris, le 7 février 1991.

Noëlle-Neumann, E., Köcher,R., 1987, .Die verletzte Nation. Stuttgart, 1987.

Nussbaum, A.,1914, Die Rechstatsachenforschung - Ihre Bedeutung für Wissenschaft und Unterricht. Tübingen : Mohr.

Radbruch, G. , 1961,Der Mensch im Recht. Göttingen.

Riehl, W.,1851, Die bürgerliche Gesellschaft. Stuttgart.

Scheler, M.,1915, Das Nationale in der Philosophie Frankreichs. In : Der neue Merkur, 2. Jahrgang, Bd. 1.

Scheisky, H., 1967, Wandlungen der deutschen Familie in der Gegenwart. Stuttgart (4. Aufl.) 1960. (5 Aufl. ).

Schelsky, H., 1979, Auf der Suche nach der Wirklichkeit. München.

Schultheis, F., 1988, Sozialgeschichte der französischen Familienpolitik. Frankfurt/New York, a.

Schultheis, F. Les rapports entre sociologie française et sociologie allemande. Conférence prononcée à la Fondation Hugot du Collège de France, Paris, le 8 février 1991.

Segalen, M., 1981, Sociologie de la famille. Paris.

Singly, F. de., 1987, Fortune et infortune de la femme mariée. Paris.

Weber, M., 1907, Ehefrau und Mutter in der Rechtsentwicklung. Tübingen.

Weber, M., 1967, Rechtssoziologie. Neuwied.

Weber, M., 1972, Wirtschaft und Gesellschaft. Tübingen : J.C.B. Mohr, 5

Weber, M., 1924, Gesammelte Aufsätze zur Soziologie und Sozialpolitik. Tübingen : J.C.B. Mohr.

Wechssler, E, 1927, Esprit und Geist. Versuch einer Wesenskunde des Deutschen und des Franzosen. Bielefeld und Leipzig.

Wechssler, E, 1918, Deutsche und französische Kultur. Marburg.



# PREMIERE PARTIE

## *L'état providence et la famille : le partage précaire de la gestion des risques sociaux*

■ Robert CASTEL
Ecole des Hautes Etudes en sciences sociales
Groupe de Recherches et d'Analyse
sur le Social et la Sociabilité. Paris.

■ Franz SCHULTHEIS
Université de Constance